

Attestation d'assurance - Assurance commerce PME Helvetia - Responsabilité civile
Police numéro 4.000.434.919 - (771911/2)

L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance SA confirme qu'elle assure le preneur d'assurance mentionné ci-dessous en Responsabilité civile entreprise et produits, dans le cadre des Conditions Générales d'Assurance et des dispositions convenues dans la police. L'assurance est valable pour les prétentions en responsabilité civile émises contre le preneur d'assurance en vertu des dispositions légales suisses et étrangères en cas de

- dommages corporels, c'est-à-dire des dommages en cas de mort, blessures ou autres atteintes à la santé de personnes;
- dommages matériels, c'est-à-dire des dommages en cas de destruction, détérioration ou perte de choses.
- préjudices pécuniaires, c'est-à-dire de dommages appréciables en argent, à la condition qu'ils soient imputables à un dommage corporel ou matériel assuré causé au lésé.

Preneur d'assurance:

Arboristes-Conseils Sàrl
M. Nicolas Beguin
Chemin des Philosophes 9
1110 Morges

Activité assurée:

Conseil, étude et planification en matière de plantation et de soin des arbres

Somme d'assurance:

CHF 5'000'000 par événement et au maximum deux fois par année d'assurance pour les dommages corporels, matériels, ainsi que les préjudices pécuniaires découlant d'un dommage corporel ou matériel.

Validité territoriale:

Monde entier, sans USA/Canada

Durée de l'assurance:

01.01.2020 - 01.01.2021

Nous attestons que les primes ont été payées jusqu'au 01.01.2021.

Cette attestation ne remplace ou ne modifie en aucun cas les conditions de base du contrat susmentionné. Aucune prétention ne peut être émise sur la base de cette attestation.

Helvetia Assurances
Domaine de marché Non-vie Suisse



Tobias Struchen
Responsable Clients Entreprises



Daniel Torri
Responsable Front Services